

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 744

Artikel: Croquis : la paie du samedi

Autor: Pommier, Lily

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

conception. Certains délégués préconisent même d'autoriser l'avortement dans certaines circonstances. Mme Bodil Begtrup, présidente de la Commission du statut de la femme, constata que la Commission qu'elle représentait n'avait pas pris attitude sur ce sujet, mais elle émit néanmoins l'avis qu'il serait utile de maintenir dans la Convention le paragraphe élaboré par le groupe de travail sur la question de l'avortement. Au nom des Ligues féminines catholiques, j'ai représenté la thèse opposée, favorable au droit à la vie de l'enfant dès sa conception. A une grande majorité d'ailleurs, la Commission a supprimé toute mention d'avortement, et s'en est tenue comme je le disais au début, à l'affirmation générale du droit à la vie pour les innocents.

Je ne voudrais pas conclure ces quelques notes, sur les questions féminines à la dernière session des Droits de l'homme sans exprimer une note d'admiration, pour l'inlassable bonne grâce de Mme Roosevelt, qui pendant une présidence ardue ne s'est jamais départie de son sourire, et a toujours fait bon accueil aux orateurs même les plus longs et les plus indisciplinés. Le groupe de travail de la mise en œuvre de la Déclaration et de la Convention a eu aussi la bonne fortune d'une présidence féline de grande valeur, celle de Mme Hansa Mehta, déléguée de l'Inde.

Après quinze jours de travail intense la Commission des droits de l'homme et de la femme a mis sur pied un projet de Charte en trois documents : Déclaration, Pacte et Mise en œuvre. Souhaitons-leur bonne chance pour la rédaction définitive à Lake Success.

E. de Romer.

IN MEMORIAM

Mary Widmer-Curtat

La vie de Mary Widmer-Curtat, décédée à Lausanne le 29 décembre, tient du conte de fée. Comment cette petite paysanne qui, de la ferme de St-Germain, près de Bussigny, se rendait à l'Ecole supérieure à Lausanne en char de chasse, qui vaquait aux soins d'un gros ménage et s'occupait de ses frères et de sa sœur, rencontra-t-elle le Dr Auguste Widmer, de Genève ? Elle devint sa femme, sa collaboratrice compréhensive et intelligente ; tous deux firent connaître au loin le nom de la clinique Valmont et nouèrent, dans le monde entier, des relations amicales qui leur firent rencontrer, non seulement les artistes les plus connus, mais aussi les grands de ce monde. Toute la vie de Mary Widmer-Curtat a été un miracle qu'expliquent ses grandes qualités, et surtout sa bonne grâce, son sourire irrésistible. Le Dr Widmer ne résistait pas à une demande de l'arrière-petite-fille du doyen Curtat, et tous ceux qui ont collaboré avec Mme Widmer, savent qu'on ne pouvait lui dire : non.

Bouleversée par l'invasion de la Belgique, Mme Widmer fonda, en octobre 1914, l'Œuvre de secours aux enfants belges et la mena à bien, avec des collaboratrices et des collaborateurs aussi dévoués qu'elle, de telle sorte qu'elle a secouru plus de 2.000 enfants belges. De beaux états de service !

En relation avec l'élite internationale, Mme Widmer n'en oubliait nullement sa terre vaudoise, à laquelle elle était si fortement attachée ; et c'est pour lui conserver ses meilleures traditions qu'elle lança, en septembre 1916, le renouveau du costume vaudois, fonda l'Association des Vaudoises, devenue l'Association du Costume vaudois, qu'elle a présidée pendant vingt ans, qu'elle fonda, en 1925, et présida pendant six ans la Fédération suisse des costumes, qui a pris un essor extraordinaire.

Mme Widmer a été un membre assidu de l'Union des femmes de Lausanne, du Lyceum de Lausanne, dont elle était membre d'honneur depuis 1932. A Glion, elle a présidé pendant nombre d'années la vente en faveur du temple ; elle y était inspectrice des travaux à l'aiguille.

Si Mme Widmer-Curtat a eu le chagrin de n'avoir pas d'enfants, elle en a fait élever huit et a eu douze filleuls et filleules. Le bien qu'elle a fait, les générosités qu'elle a répandues, sans compter, autour d'elle, pendant des dizaines d'années, nul ne peut le dire ; sa main droite ignorait ce que donnait sa main gauche.

CROQUIS

La paie du samedi

La mère Pacault, un panier au bras, traverse la cour ; son pas lent fait balancer ses jupes autour de ses jambes. Elle arrive devant la porte de la cuisine au moment où je sors.

— Madame Madeleine, y vous faut descendre chez les Rulin ; l'homme fait une scène terrible. Il veut tout femme et enfants, qu'il dit. N'y a que vous qui l'apaisez. La mère Pacault, sous son air impassible, tremble d'indignation et de crainte.

— Il a encore bu ?
— Turellement ! C'est le jour d'la paie. Comme y n'travaille pas le samedi après-midi, il a rôdé de café en café.

Je ferme la porte et je sors avec la vieille.
— Ma pauvre mère Pacault, toute cette misère fend le cœur. Ces gens pourraient être heureux.

— J'pense bien ! Charpentier, c'est un bon métier ; y a toujours de l'ouvrage. Mais chez eux, c'est misère et compagnie.

— Personne n'y peut rien. Je vais me faire insulter, voilà tout.

— Essayez toujours, madame Madeleine ; vous lui en imposez, que j'yous dis. Vous l'avez, plusieurs fois, envoyé dormir.

— Oui, par hasard, j'ai trouvé les mots qu'il fallait. Tout dépend du degré de son

Lors d'un récent et bref séjour à Genève, le comité de l'Association genevoise pour le suffrage féminin a tenu à féliciter Mme Krämer-Bach qui vient d'être décorée de la Légion d'honneur au titre du Ministère de la Justice pour le travail accompli pendant ses 25 ans de barreau et son activité juridique dans les commissions.

Celle-ci, après avoir exprimé son émotion de se retrouver pour la première fois parmi les suffragistes genevoises depuis que Mlle Gourd les a quittées, a bien voulu répondre à de nombreuses questions. Ses réponses dont nous ne saurions rendre la saveur spirituelle, composeront une manière de toile de fond aux nouvelles trop sèches et rares que nous avons publiées ici depuis deux ans, sur le mouvement féministe français.

— Les Françaises, nous dit-elle, ont pris des initiatives de toutes sortes, depuis qu'elles jouissent de leurs droits politiques et elles ont fait avancer leur cause à pas de géants.
— Ont-elles obtenu des charges dans la magistrature ?

— On compte actuellement huit femmes magistrats dont Mme Béguignon-Lagarde (notre journal avait annoncé sa nomination) qui est mère de six enfants et qui est juge au Tribunal de Rennes.

— Et quel est leur rôle au gouvernement ?
— Nous avons eu Mme André Viénot qui avait été nommée sous-secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports. Aujourd'hui, Mme Poinso-Chappuis, bien connue en Suisse romande, est ministre à la Santé et à la Population.

L'Assemblée nationale compte trente-deux députées, dont deux vice-présidentes, Mmes Braun et Peyrolle, qui dirigent, à l'occasion, les débats avec beaucoup de précision et d'autorité.

— Les Françaises peuvent-elles entrer dans les services diplomatiques ?

— Cette voie leur est, en réalité, ouverte depuis plus longtemps qu'on ne le croit communément. Lorsqu'en 1927 on avait changé le règlement du concours d'admission, on avait omis de spécifier, dans le nouveau texte

chacune ; et c'est pour lui conserver ses meilleures traditions qu'elle lança, en septembre 1916, le renouveau du costume vaudois, fonda l'Association des Vaudoises, devenue l'Association du Costume vaudois, qu'elle a présidée pendant vingt ans, qu'elle fonda, en 1925, et présida pendant six ans la Fédération suisse des costumes, qui a pris un essor extraordinaire.

Mme Widmer a été un membre assidu de l'Union des femmes de Lausanne, du Lyceum de Lausanne, dont elle était membre d'honneur depuis 1932. A Glion, elle a présidé pendant nombre d'années la vente en faveur du temple ; elle y était inspectrice des travaux à l'aiguille.

Si Mme Widmer-Curtat a eu le chagrin de n'avoir pas d'enfants, elle en a fait élever huit et a eu douze filleuls et filleules. Le bien qu'elle a fait, les générosités qu'elle a répandues, sans compter, autour d'elle, pendant des dizaines d'années, nul ne peut le dire ; sa main droite ignorait ce que donnait sa main gauche.

ivresse. Tantôt assommé, tantôt excité. Le garde devrait le menacer de la prison.

La mère Pacault, forte de sa vieille expérience, hoche la tête.

— Le garde ! Pas d'sitôt qu'il ira mettre le nez chez les Rulin. Vous connaissez les hommes, madame Madeleine ; celui-ci aime aussi sa tranquillité.

La brave femme a perdu, décidément, toutes ses illusions.

Nous prenons le petit chemin, après la fontaine et nous arrivons sur la route.

— Ecoutez, dit la vieille, on l'entend d'ici !

La voix de l'ivrogne, enrouée et creuse, résonne en longues plaintes. Il s'en prend à tout le monde : les garçons, des « fainéants », la fille, une morveuse, la femme, une propre à rien, bonne à jeter l'argent par la fenêtre.

La voix bourdonne comme un râle.

— De l'argent, de l'argent ! Je vous casse-rai la figure, voilà tout !

Personne ne répond, on entend des bruits de chaises renversées. Les voisins se tiennent coi, la mère Pacault prend du large.

— Pourquoi ne se sauvent-ils pas, les malheureux ? dit-elle en s'éloignant.

— Ils n'osent pas passer, il se tient près de la porte. Comment voulez-vous que j'entre là-dedans ?

J'essaye quand même et frappe avec courage. La porte s'ouvre, Rulin se plante devant moi en se cramponnant à la poignée. C'est un homme assez grand, large d'épaules,

rédige, que seuls les candidats masculins pouvaient s'inscrire. Profitant aussitôt de cet oubli, Mlle Borel, un brillant sujet, avait passé le concours, malgré les protestations effarouchées que provoqua cet acte audacieux. On ne l'envoya pas au loin.

On lui remontra qu'une femme ne serait pas de taille à porter ou à défendre, le cas échéant, la traditionnelle valise, aussi lui avait-on confié, au Quai d'Orsay, un travail pourtant fort intéressant. Vint la deuxième guerre mondiale. Mlle Borel se consacra à la lutte clandestine contre l'occupant et, à la libération, elle épousa un autre résistant, M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères. Il aurait pu difficilement trouver une épouse mieux préparée à sa situation, puisque « la carrière » n'a, pour elle, pas de secrets.

— Et sur le modeste terrain communal ?

— Par toute la France, les femmes élues à la mairie ou dans les conseils municipaux abondent, il y eut même une commune où elles gouvernèrent seules ; aux dernières élections, par un vigoureux coup de collier, les hommes ont repris le pouvoir... jusqu'à la prochaine fois.

Dans les commissions parlementaires, elles sont fort nombreuses et elles ont proposé et soutenu avec énergie les lois visant à protéger l'enfance et la famille, elles veulent obtenir l'attribution de la puissance paternelle aux deux conjoints et non plus seulement au père, et elles vont s'attaquer à la modification des régimes matrimoniaux qui sont défavorables à la femme dans leur forme actuelle.

— Les groupements féminins sont-ils nombreux ?

— Nombreux et fort actifs. Depuis l'introduction du vote féminin, se sont créés des groupes de couleur politiques diverses, mais les anciennes associations n'ont pas disparu. L'Union française, membre de l'Alliance internationale des femmes pour le suffrage et les droits politiques est devenue l'Union française des électrices, dont Mme Malaterre-Sellier est la présidente et dont le programme actuel vise à former des cadres capables d'éclairer l'opinion politique féminine.

Mme Baumgartner-Ducret

La Section de Lausanne du suffrage féminin est de nouveau dans le deuil : Mme Marie Baumgartner-Ducret, qui a siégé dans son comité de 1935 à 1947, a succombé, le 27 décembre, au mal terrible qui la minait. C'était une femme exquise, au cœur d'or, qui savait la valeur des choses et ne donnait pas son temps à ce qui n'en valait pas la peine. C'est

le visage aux traits réguliers pourrait être beau sans l'expression hagarde de ses yeux congestionnés. Il grimace.

Je prends un air innocent.

— Puis-je voir madame Rulin ? Elle doit venir examiner des vêtements que je voudrais lui donner (c'était d'ailleurs la vérité) et je la prends, en passant.

— Sortir, bien sûr, ne rien f..., et réclamer de l'argent. Vous n'avez rien à faire ici. Il titube en voulant me repousser. J'entre tout de même souriante.

— Toujours le même farceur, ce Rulin !

Je passe, laissant la porte ouverte en faisant des signes aux enfants. La peur les cloque sur place, la mère les pousse doucement. Ils sortent, à la file indienne, sans courir, courbés, le long de la fenêtre pour ne pas être aperçus : le plus grand devant puis les deux cadets, une fille et un garçon. Quand ils auront tourné le coin du cimetière, ils se mettront à courir. Ils ont l'habitude.

Rulin, occupé à me dire des insolences, ne fait pas attention à leur départ ; il s'efforce de se tenir debout.

— C'est comme j'vous dit, la Marie n'ira pas, vous n'avez qu'à sortir.

— Vous n'êtes guère poli, aujourd'hui, Rulin, vous me recevez mieux d'habitude.

— J'suis comme ça, mêlez-vous de vos affaires.

Il s'avance menaçant et, en se retournant, il s'aperçoit de la disparition des petits.

Mme Krämer-Bach parle des Françaises

Le Conseil National (membre du Conseil international des femmes), sous la présidence de Mme Pichon-Landry, s'est occupé du Code de la protection maternelle et infantile. C'est grâce aux mesures prises dans ce sens que la jeune mère a droit pendant quelque temps après la naissance de son bébé, aux services d'une aide ménagère fournie et rétribuée par la municipalité, que le jeune ménage a droit à une indemnité qui permet de faire face aux nombreuses dépenses qu'occasionne la venue d'un enfant.

Les groupements féminins ont eu et ont encore des problèmes immenses à résoudre. Ainsi, lorsque les déportés et les prisonniers ont été libérés, les femmes ont organisé des centres d'accueil pour les recevoir et les requérir avant de les diriger vers leur domicile. Cette action qu'on s'imaginait limitée et temporaire s'est prolongée. Les années de séparation, qui avaient éprouvé de façon différente les époux ou les membres d'une même famille, ont creusé des fossés parfois infranchissables ; peu après le retour, le 50% des ménages reconstitués a demandé le divorce. Des enfants dressés à la dissimulation pendant l'occupation, sont venus grossir les rangs de la jeunesse délinquante.

Enfin, mission douloureuse et stérile, que Mme Krämer-Bach avait assumée avec d'autres collègues, il a fallu partir à la recherche des enfants déportés, 10.000... qui furent emmenés au-delà de la frontière allemande. Aucun n'a été retrouvé.

Les Françaises, conclut Mme Krämer-Bach, ont une grande tâche à accomplir pour permettre au pays de retrouver son équilibre moral et social, pour que règne à nouveau cette équilibrée sérénité qui fait trop souvent défaut dans les jugements qu'on porte sur la conduite des uns ou des autres au cours de la guerre.

Les femmes subissent, les premières, les contre-coups des aventures politiques et économiques, c'est à elles à faire admettre les solutions du bon sens et de l'humanité.

ainsi qu'elle a pu, à côté de ses devoirs d'épouse, de mère, de grand-mère, accomplir une tâche considérable : elle trouvait toujours le temps de se consacrer à des malheureux, à des malades, à l'Hospice de l'enfance, à la Polyclinique ; elle a dirigé pendant près de trente ans l'Œuvre d'In Memoriam ; elle dirigeait celui des Samaritaines et a fait partie pendant plus de 25 ans du comité des Samaritaines de Lausanne, qui constituaient sa seconde famille. Elle était titulaire de la médaille Henry Dunant de l'Alliance suisse des samaritaines.

Dans la Section du suffrage féminin, elle était toujours prête à rendre service, à aider, à travailler et, humblement, disait y représenter les ménagères. Les ménagères sont si utiles, elles peuvent tant. Et Mme Baumgartner, avec sa grande modestie, avec son dévouement si plein de cœur, a pu beaucoup.

S. B.

— Où sont-ils passés, ces satanés gamins ? Je vais les faire rentrer, moi, et avec ce bâton, encore.

Il avise un bâton près de la cheminée.

— Mais non, Rulin, vous n'êtes pas si méchant. N'est-ce pas, madame Marie qu'il n'est pas si méchant ? Les enfants ne peuvent rester enfermés, il leur faut du plein air.

La femme ne dit rien, elle me sourit tristement et se fait toute petite. Elle sait qu'il lui tomberait dessus.

Rulin veut sortir avec son bâton, il essaye de descendre les marches de la cuisine, il fait un grand écart et s'étale en jurant. Nous voulons l'aider à se relever mais il bat des jambes et nous abreuve d'injures. Il faut le laisser là.

— Je m'élèverai bien tout seul, pas besoin de femmes. Les femmes, on sait c'que c'est : des chameaux.

45 professeurs
méthode approuvée
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

Mutualité absolue !!

Une abonnée du «Mouvement féministe» a bien voulu faire parvenir au journal, le prospectus de la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires en l'accompagnant de ce commentaire: «Une circulaire comme celle-ci est le bouquet des bouquets... c'est édifiant et crispant...» Nos lectrices vont en juger.

Chacun devrait savoir :

Qu'un Vaudois quel que soit son domicile ou qu'un Suisse domicilié dans le canton de Vaud, peut se procurer une rente annuelle de **Fr. 819.** — à partir de l'âge de 65 ans, moyennant des versements de **Fr. 6.** — par mois dès l'âge de 20 ans et jusqu'à 64 ans. (Dans les mêmes conditions, la rente serait de **Fr. 672.** — pour une femme.)

Qu'en versant **Fr. 2.** — par mois depuis la naissance d'un garçon, celui-ci obtiendrait une rente de **Fr. 505.** — dès l'âge de 65 ans et que les primes ainsi versées seraient restituées à ses héritiers lors de son décès. (De la même façon, une fille obtiendrait une rente de **Fr. 428.** — dès 65 ans ou de **Fr. 298.** — dès 60 ans.)

Si un Vaudois quel que soit son domicile ou un Suisse habitant le canton verse au moins **Fr. 6.** — par an, l'Etat donne pour lui au moins **Fr. 6.** —

Pour une prime équivalente, les femmes touchent, dans le premier cas, une rente de 18 % inférieure à celle des hommes, et dans le second, de 15 % inférieure. Nul besoin d'aller protester au bureau. On sait d'avance qu'on répondra, table de longévité en mains, que les femmes, vivant plus longtemps que les hommes, n'ont strictement droit qu'à ces rentes réduites.

Oui, Messieurs, mais pourquoi s'embarasser de tables différentes pour assurés et assurées ? On peut faire aussi le calcul des probabilités sur les humains, sans distinction de sexes, trouver la prime et la rente moyennes qui conviennent pour tous. Est-ce, là, la mutualité absolue dont vous vantez sur le prospectus ? C'est au contraire une mutualité égoïste qui consiste à ranger d'un seul côté ceux qui profitent le moins longtemps de leur rente.

Voyez un peu ce qui arriverait si l'on voulait s'engager dans cette voie. Les femmes, en somme, ne devraient pas être soumises aux mêmes barèmes d'impôts que les hommes puisqu'elles les payent plus longtemps. Et n'allez pas dire qu'elles jouissent plus longtemps des dépenses publiques, elles bénéficient des bienfaits de l'instruction publique et des écoles professionnelles, dans l'ensemble, beaucoup moins que les garçons ; durant ces quelques années de longévité supplémentaires, elles circulent peu, elles usent moins les rues, les trottoirs, les moyens de transports publics, elles ne profitent plus guère des musées, on pourrait trouver cent bonnes raisons de revendiquer pour elles un tarif spécial. — La solidarité, répondez-vous, qu'en faites-vous ? Eh, oui ! la solidarité, justement, qu'en faites-vous à la Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires ?

Il fait des efforts pour se soulever, martonnant ses litanies d'injures. Sa force baisse visiblement et sa voix s'épuise.

— Je suis navrée, dis-je à madame Marie, — une femme de trente-cinq ans, douce, résignée, au visage fané — j'aurais voulu être utile ; que puis-je faire ?

— Rien de plus, il ne pourra pas assommer les enfants ; c'est le principal.

— Vous venez avec moi ?

— Merci, madame Madeleine, j'aime mieux rester. Il peut mettre le feu, s'assommer sur le fourneau ; sait-on jamais ?

— Essayons encore une fois de l'aider et de le mettre au lit.

— Attention, vous pourriez recevoir un mauvais coup ! Il paraît une loque et subitement, le voilà en rage.

L'ivrogne, justement, se soulève et nous lance son bâton, sans nous atteindre. Nous nous rapprochons en faisant un demi-tour.

— Laissez-nous vous aider, Rulin, vous êtes fatigué ; venez jusqu'à l'entrée de la grange, vous vous reposerez sur le foin.

Nous approchons toujours, méfiantes. L'homme ne dit rien. Il fait de nouveaux efforts : le voilà presque debout. Nous nous précipitons et le soutenons comme il allait retomber. Nous le prenons chacune sous un bras, il nous laisse faire et essaye d'avancer.

Quelle pensée traverse son cerveau ? Les marches franchies, nous entrons dans la maison ; nous ne sonnons mot. Traverserons-

A travail égal...

Lorsque notre journal paraîtra, le Grand Conseil vaudois aura discuté du traitement des institutrices, espérons qu'il aura pris une décision conforme à l'équité. Nous traduisons ci-dessous l'article publié dans le Walliser Bote en leur faveur.

Il a été signé par M. Peter von Rothen, jeune député du Grand Conseil vaudois et nommé en novembre député au Conseil national. C'est un défenseur courageux des droits politiques féminins et nous nous réjouissons de sentir ce champion de la cause dans les assemblées fédérales. Les Valaisannes ont là un représentant qui leur ouvrira certainement des voies nouvelles, puissent-elles le soutenir dans ses efforts, toutes les femmes en bénéficieront.

Les instituteurs sont mal payés. On le sait, on l'entend dire, on le voit, on le remarque. Chacun en parle.

Les institutrices sont encore plus mal payées. On ne le sait pas, on ne l'entend pas dire, on ne le voit pas, personne n'en parle.

Un tel contraste, ainsi que mille autres, prouve d'une manière aveuglante la nécessité des droits politiques. Il faut être dépourvu de tout sens pratique pour ne pas remarquer que la politique n'est pas tout d'abord un jeu pour idéalistes inoccupés, mais au contraire, la lutte des intérêts différents et contradictoires.

Ici, à l'occasion du traitement des institutrices, dont notre Grand Conseil s'occupera en janvier, la politique se montrera sous son véritable aspect. Plus d'une institutrice pense peut-être, dans l'innocence de son cœur, que les femmes n'ont pas besoin du droit de vote puisque les hommes s'occupent si attentivement du bien général.

Oui, ils prennent soin du bien général, mais, en première ligne, d'eux-mêmes ; il n'y a qu'à considérer le barème des traitements dans l'enseignement pour s'en convaincre. Le projet publié par le Conseil d'Etat prévoit :

Traitement mensuel.

Instituteurs, 550 fr. Institutrices, 500 fr.

Si un idéaliste dit « à travail égal, salaire égal », l'alternative est la suivante : doit-on donner plus aux institutrices ou moins aux instituteurs ?

Le chef des finances de l'Etat s'opposera à la première solution, la totalité des instituteurs s'opposera à la seconde. Tous ont naturellement en vue l'intérêt de l'Etat aussi, mais ils voient d'abord les intérêts qui les touchent eux-mêmes.

Et voici où l'on aperçoit la grosse lacune à l'endroit de ceux qui ne possèdent pas de droits politiques : Qui défendra les institutrices ?...

Les associations des institutrices valaisannes — aussi bien du Haut-Valais que du Bas-Valais — ont sans doute résolu de réclamer l'égalité de traitement avec leurs collègues masculins et, du côté de l'enseignement, ce principe sera en somme et en gros, favorablement accueilli. Nous espérons aussi que ce postulat de l'équité sera accepté par le Grand Conseil.

Mais les institutrices qui y sont les premières intéressées, devraient déjà aujourd'hui travailler l'opinion publique, même dans les coins les plus reculés, pour faire comprendre la légitimité de leur demande. C'est ainsi seulement que l'on atteigne le but.

Peter von Rothen.

nous sans accident toute la cuisine pour atteindre la chambre ? Enfin, nous y sommes ! Nous prenons des soins infinis pour l'asseoir sur le bord du lit ; il fait entendre un long grognement qui nous glace de peur. Nous parvenons à l'étendre avec précaution, comme s'il s'agissait d'un grand blessé. Va-t-il s'élever, serrer les poings ou nous envoyer ses pieds à la tête ? Non, il râle lourdement, la bouche ouverte. Le sommeil vient.

Nous sortons de la chambre sur la pointe des pieds, madame Marie me remercie d'être venue. — Ça sera plus vite fini, dit-elle. Puis, penchant la tête, elle soupire, résignée — Quel malheur, tout de même ! Un travailleur comme on n'en rencontrait pas beaucoup ; un bon mari, un bon père.

— Pauvre femme !

— C'est mon mari, madame Madeleine. S'il n'y avait que moi, je supporterais tout, mais cette vie n'est plus possible : les petits, malheureux, maltraités !... Il faudra bien faire quelque chose.

— Je vous aiderai de toutes mes forces à sortir les enfants de cet enfer.

— Merci, madame Madeleine.

Tandis que je m'en retourne, la campagne d'automne rayonnait sous le soleil ; dans les jardins, les zinnias éclataient près des buissons d'asters et les cerisiers commençaient à rougir.

— Que de merveilles, pensais-je, les hom-

Le principe « à travail égal, salaire égal » n'est pas volontiers respecté, à Genève pas plus qu'ailleurs, voici le texte de la protestation que le Comité des associations de fonctionnaires (genevois), a adressée à la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner le projet d'allocation pour 1948. Cette commission a proposé et obtenu que l'allocation de vie chère, attribuée aux femmes mariées à un fonctionnaire, soit réduite.

L'adjonction proposée au sein de votre commission n'apporte aucune modification financière sensible, en revanche, elle pose une question de principe à laquelle les organisations portent un intérêt considérable.

Il s'agit du principe : à travail égal, salaire égal.

Vous êtes certainement convaincus, comme nous, de la justesse de ce principe. L'Etat rétribue ses fonctionnaires proportionnellement au poste qu'ils occupent. C'est à cela que correspond l'échelle des salaires.

L'alinéa que l'on se propose d'ajouter à l'article 4 du projet aurait pour effet de créer deux échelles de salaires, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes mariées à un fonctionnaire...

Actuellement le salaire réel est constitué par le salaire légal de base, plus l'allocation de vie chère ; l'allocation de vie chère en est donc partie intégrante.

Priver quelques femmes mariées d'une fraction d'allocation revient à diminuer le salaire, à payer au rabais le travail fourni. Or personne ne prétend que les services rendus à la collectivité par nos collègues féminins soient de qualité inférieure. On ne peut donc en aucune manière poser le principe de les rétribuer moins. Les arguments juridiques ne manquent pas en faveur du principe que nous défendons.

La Constitution fédérale énonçant, en son art. 4, l'égalité de tous devant la loi et l'art. 31 garantissant la liberté de commerce et d'industrie, ne prévoient aucune distinction entre les sexes.

La loi cantonale du 23 février 1946 abrogeant partiellement celle du 20 mars 1937, de triste mémoire, a constitué un progrès vers la justice. Il semble malheureux de vouloir faire, une fois de plus, un pas en arrière.

Nous nous permettons de vous rappeler les arguments moraux qui s'opposent à cette adjonction. Il est inconcevable que l'Etat édicte des lois ou des règlements ayant pour effet de créer une inégalité entre les femmes mariées à un fonctionnaire et celles qui épousent un commerçant, un industriel ou un ouvrier. Cela est d'ailleurs contraire à l'art. 54 de la Constitution fédérale garantissant le droit au mariage...

(Le Fonctionnaire.)

Femmes ministres

Notre journal n'avait pas encore signalé la nomination, l'an dernier, de Mme Aslaug-Aasland, ministre des Questions Familiales, en Norvège, de Mme Ludmila Janovcovna, ministre de l'Industrie en Tchécoslovaquie et de Mme Anna Pauker, ministre des Affaires Etrangères en Roumanie.

mes, au milieu de cela, se conduisent en insensés.

Au moment où je reprends le petit chemin, les trois enfants, chahutés dans l'attente arrivent en courant et me demandent des nouvelles de leur père. Quand je leur dis qu'il dort, leurs figures sérieuses se détendent. L'aîné me regarde de ses yeux profonds et reste silencieux ; la fillette, aux cheveux ébouriffés, au nez en l'air personnifie l'enfant heureuse qui devrait chanter et danser tout le jour. Au lieu de cela, une expression honteuse contracte son étroit visage ; elle détourne son regard et secoue nerveusement la tête. Son petit frère, âgé de cinq ans au plus, lui donne la main et s'appuie contre elle d'un air farouche.

Vous pouvez rentrer, mes petits, pour prendre le repas du soir, votre père ne bougera pas avant demain. Soyez gentils avec votre maman.

Ils me disent au revoir sans rien ajouter et s'en allèrent d'un pas discret.

Je repris mon chemin, le cœur serré. Un filet d'eau clapotait sur les cailloux du ruisseau, l'eau transparente courait, se heurtait, répétant le même refrain. Je montai le sentier jusqu'à la maison basse de la mère Pacault ; je traversai la cour pour entrer dans mon jardin prendre des salades et cueillir les dernières roses.

Lily Pommier.



Correspondance

... La présence des femmes dans les jurys de tribunaux est-elle souhaitable ? C'est une question qui a déjà été soulevée par Mme Derron-Ulliac et par Mlle S. Bonard, à l'occasion des débats qui se sont déroulés au Grand Conseil vaudois, à la fin de l'année dernière. Pourrait-on y revenir dans vos colonnes avec arguments pour et contre ?

Une lectrice, M. M.

Nous donnerons satisfaction à ce vœu dans un prochain numéro.

Une haute fonctionnaire fédérale

Les cercles féminins de notre pays se sont réjouis de la récente nomination de Mlle Nelly Jaussi au poste de deuxième adjointe à l'Office fédéral pour l'industrie et le travail.

Mlle Jaussi, Dr en droit de Zurich, fut secrétaire de l'Office suisse des professions féminines, créé par l'Alliance de sociétés féminines suisses. Mlle Nigghi occupe aujourd'hui le même poste dans ce bureau qui est devenu la section professionnelle (I) du Secrétariat féminin. Mlle Jaussi quitta l'Office des professions féminines pour entrer à l'Office fédéral où elle avance, comme nous le voyons, dans la hiérarchie.

A côté de ses occupations professionnelles, elle s'est dévouée pendant plusieurs années à la Commission des Intérêts professionnels de l'Association suisse des femmes universitaires qu'elle présidait et où elle fit apprécier son travail scientifique et précis.

Notre journal lui adresse ses chaleureuses félicitations.

Rectification

Nous avons omis de mentionner que, dans la plaquette du Centenaire de l'Ecole secondaire (Genève), l'article relatant les diverses manifestations est de la plume de Mme Grosurin, présidente de l'Association des anciennes élèves. Les anciennes seront heureuses de conserver ce souvenir. (Fr. 1,50 l'exemplaire, chez Mlle Maire, 88, rue de St-Jean, Genève.)

Les féministes égyptiennes en deuil

On annonce la mort, au Caire, de Mme Hoda Charaoui Pasha. Nous y reviendrons.

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

PORCELAINES - CRISTAUX COUTELLERIE

Louis KUHNE & cie
17, rue du Marché

Tout pour économiser LE GAZ

Cuisinières et réchauds derniers modèles
Autociseurs - Grils „Mélior“
Marmites à vapeur

E. Finaz - Trachsel
Boulevard James-Fazy 6

PHARMACIE M. MULLER & Cie

Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07

Service rapide à domicile